

Accueil / Bretagne / Côtes-d'Armor / Saint-Brieuc

"Violences volontaires" sur une sexagénaire, le maire de Plouasne en garde à vue. Ce que dit le procureur



Le maire de Plouasne a été mis en garde à vue mardi 14 avril 2026 • © K. Hannedouche - FTV

Hannedouche Karine

Publié le 15/04/2026 à 09h16 | Temps de lecture : 2 min

Bretagne

copier le lien

Le maire de Plouasne, dans les Côtes-d'Armor et trois autres personnes ont été placés en garde à vue mardi 14 avril 2026, après des "violences volontaires ayant entraîné la mort" d'une sexagénaire lors d'une intervention le 7 avril, a annoncé le parquet de Saint-Malo.

La Quotidienne Société
De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

your email address | s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Le 7 avril, le maire et un conseiller municipal ont empêché une femme de 66 ans, qu'ils souhaitaient faire hospitaliser en psychiatrie, suite notamment aux troubles qu'elle aurait occasionnés à son voisinage, de regagner son domicile, a précisé dans un communiqué le procureur de Saint-Malo, Fabrice Tremel.

Depuis cette date, des vidéos circulaient sur les réseaux, leur exploitation a mis en évidence que "pendant 15 minutes, quatre personnes étaient intervenues physiquement, avec des degrés d'implication différents, pour contenir fermement la victime au sol en exerçant sur elle une pression", ajoute Fabrice Tremel.

La sexagénaire a eu également les jambes attachées "à l'aide d'une sangle et d'une corde apportées par deux d'entre eux".

Deux autres élus sont "arrivés sur place pendant les faits, sans prêter assistance à la victime", précise le procureur.

L'autopsie a conclu que les hypothèses "les plus susceptibles d'expliquer le décès" de cette femme retenaient "l'existence d'un lien" avec les faits subis par la victime.

"Aucun arrêté municipal d'hospitalisation sous contrainte" n'a été pris à l'encontre de la sexagénaire et le certificat médical exigé pour établir un tel arrêté n'a "pas été préalablement délivré", a relevé M. Tremel.

Violences volontaires en réunion et non assistance à personne en danger

Une enquête a été ouverte lundi pour "crimes d'arrestation arbitraire ayant entraîné la mort", "violences volontaires en réunion ayant entraîné la mort sans intention de la donner", ainsi que "non-assistance à personne en danger".

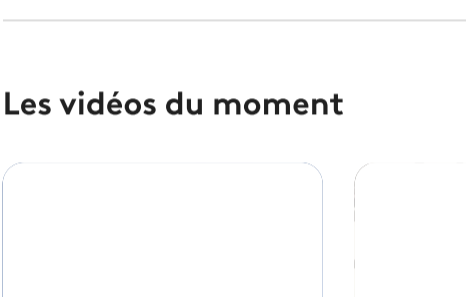
Les quatre personnes placées en garde à vue mardi sont le maire, un conseiller municipal et deux personnes qui sont "intervenues physiquement lors de l'agression".

La corde et la sangle ayant servi à attacher les jambes de la victime ont été découvertes lors des perquisitions.

Les deux élus arrivés sur les lieux sans intervenir ont quant à eux fait l'objet d'une audition libre "en qualité de mis en cause du délit de non-assistance à personne en danger".

Cet article vous a intéressé ? Partagez-le

copier le lien



Les JT - Bretagne

Voir les replays

Les vidéos du moment

- VIDÉO. La Coordination rurale bloque une raffinerie et veut "faire ouvrir les yeux à l'État..."
- Sortie du Grand Est : les Alsaciens veulent y croire
- VIDÉO. Sihem tuée à 18 ans : retour sur une affaire dramatique, avant l'ouverture du...
- "450 000 euros de chantier" : le petit Train jaune prépare son grand retour, des...
- La chanteuse confie avoir un concert à natale

Mots clés de l'article

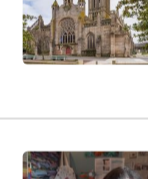
- Faits divers
- Société
- Saint-Brieuc
- Bretagne
- Côtes-d'Armor
- Autres sujets →

Bretagne

Voir toute l'actualité →

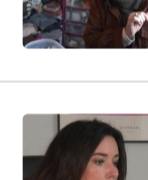
La chapelle Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon, projet emblématique 2026 de la 9e édition du Loto du Patrimoine pour la Bretagne

Le 15/04/2026



Dans le Morbihan, la clinique des doudous de Florence ne désemplit pas : "il y a trois mois de délai"

Le 15/04/2026



"Ce livre, c'est la plaidoirie que je ne pourrai jamais faire". Gwendoline Ténier, avocate pénaliste, raconte l'affaire Magali Blandin

Le 15/04/2026



Ce n'est pas votre région ? | changer de région

↳ Voir l'actualité de toutes les régions →

Tous les jours, recevez l'actualité régionale par newsletter : choisir une région

your email address | s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous envoyer la newsletter régionale. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de ces newsletters. Notre politique de confidentialité

- voir nos archives
- plan du site
- mentions légales
- gérer mes traceurs

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©2026 France TV



- le live
- direct tv
- direct radio

Retrouvez aussi

- La météo
- Les jeux

- Politique de confidentialité
- CGU et mentions légales
- Index
- Qui sommes-nous ?
- Nous contacter
- Accessibilité (partiellement conforme)
- Charte déontologique
- Assistant vocal
- Devenir annonceur
- Recrutement

